



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU 16 AVRIL 2026

Le 16 avril 2026, à 09 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon, dûment convoqué le 09 avril 2026 s'est réuni à la salle Blachère à Bonnieux, sous la présidence de M. Gilles RIPERT.

DÉLIBÉRATION N° CC-2026-37

OBJET : CREATION ET INSTALLATION DE LA CONFERENCE DES MAIRES

MEMBRES EN EXERCICE : 48 - QUORUM : 25 - PRESENTS : 39 - PROCURATIONS : 4 - VOTANTS : 43

Présents :

APT : M. Jean AILLAUD, Mme Dominique SANTONI, M. Frédéric SACCO, Mme Gaëlle LETTERON, M. El Hadji NDIOUR, Mme Isabelle NOTARIANNI, M. Emmanuel LAURO, Mme Charlotte KHALFAOUI, Mme Laure KALTENBACH-FOURNIER, M. Laurent COSTAGLIOLA-DI-FIORE, Mme Ines MAYSTRE, M. Patrick BONNET, Mme Florence SAOUDI, M. Christophe CARMINATI, Mme Céline CELCE

AURIBEAU : M. Roland CICERO

BONNIEUX : M. Pascal RAGOT

CASENEUVE : M. Gilles RIPERT

CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD

GARGAS : M. Patrick SIAUD

GIGNAC : M. Christophe MEZARD

GOULT : Mme Christine FLORENT

JOUCAS : M. Lucien AUBERT

LACOSTE : M. Bruno PITOT

MURS : M. Alexandre BERGODAA

MÉNERBES : M. Patrick MERLE

ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY, M. Patrick ICARD

RUSTREL : M. Guillaume JEAN

SAIGNON : M. Jean-Pierre BOYER

SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL

SAINT-PANTALÉON : M. Luc MILLE

SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : M. Christian BELLOT, Mme Sandrine ISSON, Mme Sophie DELAYE, M. Marc RICHARDOT

SIVERGUES : Mme Martine CALAS

VIENS : M. Frédéric ROUX

VILLARS : M. Thomas SAMPIETRO

Absents :

APT : M. Cédric MAROS, Mme Janet GUEVEL TAVOLINI

BUOIX : M. Patrice HIVERT représenté par Mme Amélie PESSEMESSE

CÉRESTE-EN-LUBERON : M. Gérard BAUMEL

LAGARDE D'APT : Mme Maryse BONNET représentée par Mme Solange FOUVET

Procurations :

GARGAS : M. Pierre MARTIN donne pouvoir à M. Patrick SIAUD, Mme Justine ESCHENBRENNER donne pouvoir à Mme Sandrine ISSON, Mme Florence QUAGHEBEUR donne pouvoir à M. Patrick BONNET

LIoux : M. Patrice FOURNIER donne pouvoir à M. Lucien AUBERT

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20260416-2026-37-DE
Date de télétransmission : 20/04/2026
Date de réception préfecture : 20/04/2026

Page 1 sur 3

CC-2026-37

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-11-3,

Considérant, que la création d'une conférence des maires est obligatoire dans les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, sauf lorsque le bureau de l'établissement public comprend déjà l'ensemble des maires des communes membres,

Considérant, que la conférence des maires est présidée par le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre. Outre le président de l'établissement, elle comprend les maires des communes membres,

Considérant, qu'elle se réunit, sur un ordre du jour déterminé, à l'initiative du président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre ou, dans la limite de quatre réunions par an, à la demande d'un tiers des maires,

Considérant, que le Bureau de la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon ne comprend pas l'ensemble des maires des communes membres.

Le président propose à l'assemblée de délibérer pour créer et installer la conférence des maires de la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon.

**L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
OUI L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

À l'unanimité,

Crée, la conférence des maires de la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon,

Installe, les 25 membres de la conférence des maires suivants :

Monsieur le Maire d'Apt	Jean AILLAUD
Monsieur le Maire d'Auribeau	Roland CICERO
Monsieur le Maire de Bonnieux	Pascal RAGOT
Monsieur le Maire de Buoux	Patrice HIVERT
Monsieur le Maire de Caseneuve	Gilles RIPERT
Monsieur le Maire de Castellet-en-Luberon	Roger ISNARD
Monsieur le Maire de Céreste-en-Luberon	Gérard BAUMEL
Monsieur le Maire de Gargas	Jérôme DAUMAS
Monsieur le Maire de Gignac	Christophe MEZARD
Madame la Maire de Goult	Christine FLORENT
Monsieur le Maire de Joucas	Lucien AUBERT
Monsieur le Maire de Lacoste	Bruno PITOT
Madame la Maire de Lagarde d'Apt	Maryse BONNET
Monsieur le Maire de Lioux	Patrice FOURNIER
Monsieur le Maire de Ménerbes	Patrick MERLE
Monsieur le Maire de Murs	Alexandre BERGODAA
Madame la Maire de Roussillon	Gisèle BONNELLY
Monsieur le Maire de Rustrel	Guillaume JEAN
Monsieur le Maire de Saignon	Jean-Pierre BOYER

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20260416-2026-37-DE
Date de télétransmission : 20/04/2026
Date de réception préfecture : 20/04/2026

Page 2 sur 3

Madame la Maire de Saint-Martin-de-Castillon	Charlotte CARBONNEL
Monsieur le Maire de Saint-Pantaléon	Luc MILLE
Monsieur le Maire de Saint-Saturnin-lès-Apt	Christian BELLOT
Madame la Maire de Sivergues	Martine CALAS
Monsieur le Maire de Viens	Frédéric ROUX
Monsieur le Maire de Villars	Thomas SAMPIETRO

Autorise, le président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,
Mme Ines MAYSTRE



Le Président,
M. Gilles RIPERT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Mise en ligne le : 29/04/2026

CC-2026-37

Accusé de réception en préfecture 084-200040624-20260416-2026-37-DE Date de télétransmission : 20/04/2026 Date de réception préfecture : 20/04/2026 Page 3 sur 3
--

